

## CAP AEPE : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE

Formation initiale ou formation en alternance en contrat  
d'apprentissage



### PROFIL DES ÉLÈVES

- Être patient
- Savoir prendre des initiatives
- Avoir le sens des responsabilités
- Être dynamique
- Avoir le sens du contact
- Établissement habilité à recevoir des personnes en situation de handicap (Les personnes à besoins spécifiques sont invitées à contacter l'établissement - nous étudierons les meilleures conditions pour vous accueillir)



### LES LIEUX DE PFMP (STATUT SCOLAIRE):

- École maternelle
- Pouponnière à caractère social
- Centre maternel
- Accueil collectif (crèche)
- MAM (maison d'assistants maternels)
- Chez une assistante maternelle privée agréée depuis au moins 5 ans ayant validé l'épreuve EPI du CAP PE

### FORMATION

- Être titulaire d'un CAP ou d'un BAC
- Pas de passerelle
- Formation en une année scolaire (septembre à juin) avec une alternance de périodes théoriques et de PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel-statut scolaire)
- Coût de la formation : 779€ l'année
- Possibilité d'apprentissage : en présentiel, 400 heures de formation pédagogique entre septembre et juin - Début/fin de contrat : dernière semaine d'août - 5 places avec entretien de sélection qui s'effectue entre février et juin.
- Tarifs :
  1. Pour l'apprenti : aucun reste à charge
  2. Pour un employeur du secteur privé : la formation est prise en charge par son OPCO de l'entreprise, le coût est déterminé par la branche professionnelle de l'entreprise ([plus d'infos en cliquant ici](#))
  3. Pour un employeur du secteur public : la formation est prise en charge soit par le CNFPT selon son référentiel ([plus d'infos en cliquant ici](#)), soit par l'entreprise selon le NPEC moyen établi par France Compétences
  4. Formation rémunérée selon un barème fixé par l'état ([plus d'infos en cliquant ici](#))
- Code RNCP : **38565** - site France compétences - date d'échéance d'enregistrement 31/12/2028 - Nom du certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

### OBJECTIFS ET CONTEXTES DE LA CERTIFICATION

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
  - Des activités de soin du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective
  - Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté
- Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :
- En école maternelle : des activités d'aide pédagogique et d'entretien des espaces de vie
  - En établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
  - A son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent, l'entretien du logement et l'élaboration des repas

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur / le maître de stage.

Année	Nombre d'apprentis	Nombre d'apprentis présentés à l'examen	Taux d'insertion	Taux d'insertion en lien avec la formation	Taux d'interruption	Taux de rupture avec reprise d'étude	Taux de réussite à l'examen	Taux de poursuite d'études
2023	4	4	100 %	100 %	0 %	0	100 %	0 %
2024	4	4	100 %	100 %	0 %	0	100 %	0 %
2025	5	5	100 %	100 %	0 %	0	100 %	0 %

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- UP1 : accompagner le développement du jeune enfant
  - Recueillir des informations, s'informer sur le contexte et la situation professionnelle
  - Adopter une posture professionnelle adaptée
  - Mettre en oeuvre des conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation
  - Mettre en oeuvre des activités d'éveil en tenant compte de la diversité des enfants
  - Réaliser des soins quotidiens et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
  - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- UP2 : exercer son activité en accueil collectif
  - Coopérer avec l'ensemble des acteurs
  - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
  - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
  - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle
- UP3 : exercer son activité en accueil individuel
  - Organiser son action et négocier le cadre de l'accueil
  - Assurer les opérations d'entretien des espaces et élaborer les repas

## LES PFMP (STATUT SCOLAIRE) : PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 périodes d'une durée variable (3 ou 4 semaines) en structure d'accueil collectif pour des enfants de moins de 6 ans et en structure d'accueil d'enfants de moins de 3 ans. Elles servent de point de départ aux enseignements et sont évaluées pour 2 d'entre elles.

## EXAMEN

L'obtention du diplôme passe par la validation en centre de formation et en milieu professionnel de 14 compétences (exemples : établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ou accompagner l'enfant dans ses apprentissages), pouvant être validées par bloc.

Épreuves :

- 2 PFMP évaluées (statut scolaire)
- Ce qui suit concerne les apprentis et les étudiants sous statut scolaire.
- 3 évaluations spécifiques au CAP AEPE en centre de formation :
    - 1 écrit de connaissances (1h30) avec annexes portant sur l'ensemble des enseignements
    - 1 oral prenant appui sur la conception d'une fiche d'animation réalisée en crèche – 25 minutes d'exposé/questions jury
    - 1 oral portant sur un projet d'accueil prenant appui sur des documents – 1h30 de préparation et 25 minutes d'exposé/questions jury
  - 1 évaluation écrite de PSE (Prévention Santé Environnement) commune à tous les CAP
  - Un oral de chef d'œuvre

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Allègement des épreuves pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP (informations complémentaires lors de l'inscription)

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants
- En école maternelle
- En accueil collectif de mineurs (ACM)
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)



## SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Insertion professionnelle directe
- Formation auxiliaire de puériculture (sélection sur dossier)
- Formation éducatrice de jeunes enfants (sélection Parcoursup)



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi individualisé (pédagogique)
- Suivi de stage / suivi en entreprise (apprentis)
- Variété des situations d'apprentissage ( mise en situation professionnelle, travaux de groupe, découverte du terrain...)
- Devoirs réguliers

Les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous avec la cheffe d'établissement, **Mme LELU** ou la directrice adjointe du lycée, **Mme ADAM** de janvier à juin.

Prise de rendez-vous au  
02 33 72 53 53

